

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLEE RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2015**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 14 juillet 2015 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, M. Yannick Legault, M. André Cyr et Mme Mélanie Lampron formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. André Benoit.

Absent : M. Pierre-Paul Goyette.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

La séance est ouverte par le maire suppléant, M. André Benoit, lequel demande un moment de réflexion

2012-15-07-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

2013-15-07-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

Ajout du point 9.2 Plaintes, discussions et solutions concernant les bruits occasionnés par les VTT. Ce point sera traité après le point 6.7

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2015.

5.0- TRÉSORERIE :

- 5.1- Liste des comptes à payer au 30 juin 2015.
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1^{er} au 30 juin 2015 à être entérinés.
- 5.3- MAMOT- Indicateurs de gestion 2014
- 5.4- MAMOT- Compensation Terres publiques 40 191.00\$

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 6.1- MRCAL- Dossier Cours municipale- Offre de services
- 6.2- MRCAL- Résolution- Dénonciation de l'avis de la Société québécoise des infrastructures.
- 6.3- Fibre optique- Résolution autorisation signature pour la MRCAL
- 6.4- MRCAL- Service internet haute-vitesse- Industrie Canada- Projet non retenu
- 6.5- Ville de Rivière-Rouge- Demande d'appui de considération pour changement de nom vs Grenville-sur-la Rouge
- 6.6- Ville d'agglomération de Mont-Laurier- Dépôt règlement A-58- Parc industriel lourd
- 6.7- Municipalité de Lac-Saint-Paul- Résolution d'appui pour opposition de l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficulté

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

- 7.1- Cie Stellaire- Entériner entente de cession des culées sans frais
- 7.2- Chemin de la Presqu'île- PAARRM- Recommandation de subvention de M. Sylvain Pagé
- 7.3- TECQ- Remplacement de conduite d'aqueduc- Chemin du village et rue du Moulin- Cie Excavation Lacelle & frères- Décompte #1- Recommandation de paiement 147 937.22\$ txes incluses
- 7.4- Ponceau Pearson- Suivi du dossier
- 7.5- Rang 09- Exploitation d'une sablière- Suivi du dossier
- 7.6- Ponceau Creek Houillé- Ponceau à remplacer
- 7.7- Chemin de la Presqu'île- Secteur plage municipale
- 7.8- Chemin de la Presqu'île -Quai public

08- LOISIRS ET CULTURE :

- 8.1- Projet patinoire et jeux d'eau- Réception de trois soumissions sur invitation
- 8.2- Fête des bénévoles- 28/08/2015
- 8.4- Fête nationale Saint-Jean-Baptiste- Rapport
- 8.5- Loisirs Laurentides- Formation Lac-Saguay- Autorisation déplacement

- 8.6- CRSBPL- Rapport 2014- Dépôt
 8.7- Journées de la Culture- 25,26 et 27 septembre 2015
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
 9.1- Association de Protection du Lac-des-Iles : code d'éthique
10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :
 10.1- RIDL- Distribution bacs bruns par le CEVL
 10.2- Compost- Disponibilité au garage municipal
11- Période de questions
12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2014-15-07-4 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2015 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

2015-15-07-5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 30 JUIN 2015 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION

<i>Petite Caisse</i>	43.00 \$	
<i>Pierre-Paul Goyette</i>	90.00 \$	
<i>Josée Collard</i>	82.51 \$	
<i>Pierrette Léonard</i>	86.40 \$	
<i>Dépanneur lac des iles</i>	18.30 \$	
<i>Bureautech</i>	216.84 \$	
<i>Papeterie htes rivières</i>	159.56 \$	
<i>Roger Rancourt</i>	103.65 \$	
<i>Dir. Ressources Naturelles</i>	28.00 \$	
<i>Groupe Ultima</i>	8.00 \$	
<i>MRC Antoine-Labelle</i>	263.01 \$	
<i>Bélanger Électronique</i>	45.99 \$	
<i>Home Hardware</i>	9.17 \$	
<i>Groupe AST</i>	862.31 \$	
<i>PG Solutions</i>	97.73 \$	
<i>VISA</i>	260.85 \$	2 375.32 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE

<i>Librairie Jaclo</i>	3 694.15 \$	
<i>Rona</i>	715.62 \$	
<i>Gesticonstruct gl</i>	2 012.06 \$	
<i>JNS Climatisation</i>	5 173.88 \$	
<i>Bélanger Électronique</i>	1 447.63 \$	
<i>Home Hardware</i>	11.44 \$	
<i>Guy Lafleur électricien</i>	907.19 \$	13 961.97 \$

VOIRIE (courant)

<i>Sylvain Grenier</i>	229.50 \$	
<i>Dépanneur Lac-des-Iles</i>	255.95 \$	
<i>DP Centre Industriel</i>	31.16 \$	
<i>Denis Cadieux et filles</i>	92.95 \$	
<i>Location L.A. Pelletier</i>	1 408.24 \$	
<i>Bauval Tech-Mix</i>	1 353.84 \$	
<i>Bauval Tech-Mix</i>	(229.95) \$	
<i>Signal Services</i>	1 686.22 \$	
<i>Matériaux H. Bondu</i>	623.45 \$	
<i>Métal Gosselin</i>	3 783.44 \$	
<i>Pièces d'Auto Léon</i>	153.79 \$	
<i>Remorques M & M</i>	42.49 \$	
<i>9282-8631 Québec Inc</i>	2 299.51 \$	
<i>9076-6213 Québec Inc</i>	965.79 \$	
<i>Calclo</i>	13 917.58 \$	
<i>V. Meilleur & Frères</i>	271.60 \$	26 885.56 \$

GARAGE			
Canadian Tire		116.04 \$	
Rona		48.68 \$	164.72 \$
CHEMIN PRESQU'ILE			
Location Louis-André Pelletier		351.53 \$	
Pavages Wemindji		11 497.50 \$	11 849.03 \$
LOISIRS			
Plomberie du Boulevard		2.00 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles		44.13 \$	
Rona		198.37 \$	
Canadian Tire		11.96 \$	
Métro		448.40 \$	
IGA		164.61 \$	869.47 \$
CAMP DE JOUR			
Stephanie Carrion		155.74 \$	155.74 \$
GAZON			
Dépanneur Lac-des-Iles		112.51 \$	
Loc. Mont-Laurier		74.71 \$	187.22 \$
URBANISME			
François Lacroix		113.85 \$	
Imprimerie l'Arthographe		13.23 \$	127.08 \$
AQUEDUC			
Serv Env. Lussier		1 419.94 \$	
Centre d'Hygiène		75.65 \$	
Plomberie du Boulevard		429.22 \$	
Plomberie du Boulevard		(217.13) \$	
Rona		634.39 \$	
Environnex		174.91 \$	2 516.98 \$
BIBLIO			
Claudette Pilote		148.43 \$	
Agathe Chénier		12.98 \$	
Papeterie des H-Rivières		302.80 \$	
CRSBP		60.94 \$	525.15 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :			<u>59 618.24 \$</u>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2016-15-07-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Mélanie Lampron propose, appuyé Monsieur le conseiller André Cyr d'approuver la liste des chèques et paiements ACCES D à être entérinés au 30 juin 2015

Salaire employés	01-06-15	9550 À 9558		3 855.15 \$
Conseil	" "	9559 À 9565		3 891.91 \$
Hydro Québec	" "	9566	Accès D	2 019.69 \$
Yannick Legault	" "	9567		509.18 \$
Josée Boisclair	" "	9568		875.50 \$
CRSBP des Laurentides	" "	9569		2 097.78 \$
Salaire employés	08-06-15	9570 À 9578		4 011.34 \$
Ville de Mont-Laurier	" "	9579		33 306.33 \$
Hydro Québec	" "	9580	Accès D	1 132.54 \$
Bell Mobilité Pagette	" "	9581	Accès D	40.23 \$
Nathalie Sigouin - Infra-Conseils	" "	9582		2 230.52 \$
Ministre des Finances	" "	9583		38 477.00 \$
Régie Inter. Déchets de la Lièvre	" "	9584		23 728.00 \$
Agence des Douanes & Revenu Canada	" "	9585	Accès D	2 506.77 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	9586	Accès D	6 052.83 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	9587	Accès D	133.66 \$
Synd. Des Travailleurs (euses) Lièvre Sud	" "	9588		333.21 \$
<u>Listes des comptes à payer MAI 2015</u>	10-06-15	9589 À 9627		33 535.01 \$
		9621-9622	ANNULÉ	
Visa	" "	9628	Accès D	143.89 \$
Salaire employés	15-06-15	9629 À 9637		4 154.46 \$

MRC d'Antoine-Labelle	" "	9638		28 338.50 \$
Tourisme Laurentides	" "	9639		481.54 \$
Société Natinale des Québécois	" "	9640		285.95 \$
Reliance Protection	" "	9641	Accès D	103.30 \$
FADOQ	" "	9642		75.00 \$
Salaire employés	22-06-15	9643 À 9650		3 915.43 \$
Télébec	" "	9651	Accès D	666.44 \$
Hydro Québec	" "	9652	Accès D	67.98 \$
Journal Le Courant	" "	9653		165.56 \$
Kathleen Godmer	" "	9654		450.00 \$
Salaire employés	30-06-15	9655 À 9665		4 265.95 \$
Nathalie Sigouin - Infra-Conseils	" "	9666		8 196.57 \$
Daniel Gagnon	" "	9667		1 655.64 \$
MRC d'Antoine-Labelle	" "	9668		377.33 \$
MRC d'Antoine-Labelle	" "	9669		429.00 \$

TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS PAR ACCÈSD À ENTÉRINER	212 509.19 \$
--	----------------------

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilote

ADOPTÉE

ITEM 15-07-5.4- MAMOT – COMPENSATION TERRES PUBLIQUES 2015

La directrice informe les membres du conseil de la réception d'un chèque au montant de 40 191.00\$ reçu en compensation des terres publiques situées sur le territoire de la municipalité.

ITEM 15-07-6.1 MRCAL- DOSSIER COURS MUNICIPALE- OFFRE DE SERVICES

Cet item est reporté pour étude.

2017-15-07-6.2 MRCAL - RESOLUTION - DENONCIATION DE L'AVIS DE LA SOCIETE QUEBECOISE DES INFRASTRUCTURES.

ATTENDU que la désignation d'un immeuble à vocation unique se fait selon 5 conditions identifiées à l'article 1 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle*, soit:

- 1) la valeur, inscrite au rôle en vigueur, des constructions qui en font partie est de 5 000 000 \$ ou plus;
- 2) elle n'est pas entièrement désaffectée;
- 3) elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vente de gré à gré;
- 4) les constructions qui en font partie sont conçues et agencées spécialement pour l'exercice d'une activité prédominante de nature industrielle ou institutionnelle;
- 5) les constructions qui en font partie ne peuvent être économiquement converties aux fins de l'exercice d'une activité d'un autre genre;

ATTENDU que les désignations d'immeuble à vocation unique sont faites suivant l'expertise d'un organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) reconnu par le gouvernement au Québec;

ATTENDU que selon l'article 2 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle*, les immeubles considérés comme immeubles à vocation unique doivent être évalués selon la méthode du coût;

ATTENDU que certains immeubles, tels les hôpitaux, polyvalentes, centres de formation professionnelle, établissements de santé, palais de justice, présentent souvent des caractéristiques propres à ce type d'immeubles rendant leur conversion difficile économiquement non rentable hors des grands centres;

ATTENDU qu'historiquement ces immeubles ont été reconnus comme immeuble à vocation unique par le gouvernement du Québec;

ATTENDU la correspondance du 27 mai 2015 transmise par la Société québécoise des infrastructures contestant la désignation d'immeuble à vocation unique de nature Institutionnelle (Palais de justice de Mont-Laurier) au sens de l'article 1 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle* ;

ATTENDU QUE cette contestation vise principalement à ce que le gouvernement du Québec puisse utiliser la méthode du revenu pour évaluer ces immeubles et ainsi bénéficier d'une diminution importante de la valeur au rôle;

ATTENDU le contexte actuel de l'austérité budgétaire du gouvernement, il est justifiable de questionner cette nouvelle approche de caractérisation des immeubles gouvernementaux;

ATTENDU QUE des pertes de revenus issues de la taxation peuvent être anticipées pour les municipalités et villes détenant cette catégorie de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et résolu à l'unanimité d'informer le gouvernement du Québec que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles appui la MRC d'Antoine-Labelle, à titre d'OMRÉ, dans sa dénonciation des agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution aux unions municipales, aux organismes municipaux responsables de l'évaluation, au député provincial de la circonscription foncière de Labelle, afin que ceux-ci apportent une attention particulière à ce dossier.

ADOPTÉE

2018-15-07-6.3 AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES - TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION

ATTENDU la demande de la part d'Un Québec branché sur le monde pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension;

ATTENDU le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Legault, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles ladite entente.

ADOPTÉE

2019-15-07-6.5 VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE- DEMANDE D'APPUI DE CONSIDERATION POUR CHANGEMENT DE NOM VS GRENVILLE-SUR-LA- ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de toponymie, à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, au député de Labelle et au député d'Argenteuil, une résolution exprimant son opposition à la nouvelle nomination que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire se donner en raison de la confusion que le nouveau nom choisi pourrait causer, soit « Municipalité de la Rouge »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désirent appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et des diverses instances gouvernementales afin que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge choisisse un autre nom que « Municipalité de la Rouge » pour désigner leur municipalité

2020-15-07-6.7 APPUI À LA VILLE DE MONT-LAURIER POUR S'OPPOSER À L'ABOLITION DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

ATTENDU QUE l'annonce de l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficulté inquiète les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la revitalisation passe par plusieurs actions dans une perspective à long terme et que plusieurs municipalités sont encore parmi les municipalités dévitalisées du Québec;

ATTENDU QU'un nouveau fonds d'aide régionale est prévu, mais qu'il risque d'être amputé de plusieurs milliers de dollars;

ATTENDU QUE le nouveau fonds régional annoncé sur un grand territoire comme la MRC d'Antoine-Labelle risque d'avoir moins d'impacts spécifiques sur les municipalités, puisque les distances sont très importantes, ce qui risque d'en réduire l'efficacité;

ATTENDU QUE les municipalités ont entrepris des démarches avec un comité de développement économique pour revitaliser les municipalités et développer de nouvelles idées dans une perspective de dynamisation du milieu, mais que présentement aucun fonds n'est disponible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'appuyer la Ville de Mont-Laurier dans ses démarches concernant l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;
- de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités qui en sont membres, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

ITEM 15-07-9.2 PLAINTES, DISCUSSIONS ET SOLUTIONS CONCERNANT LES BRUITS OCCASIONNES PAR LES VTT.

Le conseil de la municipalité demandera une réunion de consultation publique avec le personnel de la Sureté du Québec afin de mieux cerner la problématique de la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux. La date de cette réunion sera publiée au prochain babillard

*La séance est ajournée par le maire suppléant, M. André Benoit. Il est 20:27 heures.
La séance est réouverte par le maire suppléant, M. André Benoit. Il est 20:50 heures.*

2021-15-07-7.1 CIE STELLAIRE- ENTERINER ENTENTE DE CESSION DES CULEES SANS FRAIS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la prise de possession le 25 novembre 2014 des culées de bois ayant servi comme pont temporaire lors des travaux au pont du Village et ce pour la somme de 2500\$ plus taxes à être facturé en avril 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Cie Stellaire a fait parvenir le 29 juin 2015 une entente à l'effet qu'elle cédaient sans frais les dites culées et qu'elle renonce donc à émettre une facture à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'entériner la signature de l'entente par la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Gisèle Lépine Pilote pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles afin de clore ce dossier.

ADOPTÉE

2022-15-07-7.3 TECQ- REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC- CHEMIN DU VILLAGE ET RUE DU MOULIN- CIE EXCAVATION LACELLE & FRERES- DECOMPTE #1- RECOMMANDATION DE PAIEMENT 147 937.22\$ TXES INCLUSES

ATTENDU QUE la firme N.Sigouin Infra-conseils présente la recommandation de paiement no 1 pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur le chemin du Village et sur la rue du Moulin exécutés par la cie Excavation Lacelle et Frères au montant de de 142 965.60\$ plus les taxes applicables moins 10% de retenue soit -14 296.56\$;

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à Excavation Lacelle et Frères au montant de 147 937.22\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2023-15-07-7.6 PONCEAU CREEK HOUILLE- PONCEAU A REMPLACER

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil autorise la directrice générale à faire effectuer par le service des Travaux Publics les travaux nécessaires au ponceau du Creek Houillé, soit le remplacement du ponceau et l'élargissement de la surface de roulement pour un cout approximatif de 2 000\$.

ADOPTÉE

2024-15-07-7.7 CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- SECTEUR PLAGE MUNICIPALE

Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil autorise la directrice générale à faire effectuer les travaux nécessaires afin de mettre en place une traverse pour piéton aux abords de la plage municipale.

ADOPTÉE

2025-15-07-8.5 LOISIRS LAURENTIDES- FORMATION LAC-SAGUAY- AUTORISATION DEPLACEMENT

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de M. Yannick Legault, conseiller et de la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Collard à une formation ayant pour objectif de mieux mettre en contexte les modèles de partenariat en loisir public tout en se préoccupant des bénévoles et de leurs associations.

ADOPTÉE

2026-15-07-9.1 ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC-DES-ILES : CODE D'ETHIQUE

ATTENDU QUE l'Association de protection du Lac-des-Iles a mis en place un code d'éthique pour le Lac des Iles pour tous les usagers ou plaisanciers visant à protéger le plan d'eau et ses rives, améliorer la sécurité et la courtoisie en relation avec les utilisateurs;

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte ce code d'éthique relatif au Lac des Iles et souhaite que ce code soit également mis en application sur tous les autres plans d'eau de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-Iles.

ADOPTÉE

2027-15-07-10.1- RIDL- DISTRIBUTION BACS BRUNS PAR LE CEVL

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyée par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, que le conseil autorise la directrice générale à procéder au versement d'une somme de 1530\$ au Comité d'Ensemencement de la Vallée de la Lièvre pour la distribution des bacs bruns dans la municipalité. Cette somme représente un tarif de 3\$ par bac pour un total de 510 bacs.

ADOPTÉE

ITEM 15-07-10.2- COMPOST- DISPONIBILITE AU GARAGE MUNICIPAL

La directrice générale informe l'assemblée que du compost en provenance de la RIDL est de nouveau disponible gratuitement au garage municipal.

2028-15-07-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller Robert Asselin la levée de l'assemblée régulière du 14 juillet 2015.

ADOPTÉE

André Benoit
Maire suppléant

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, André Benoit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Benoit, Maire suppléant